



Dénoncer un devis signé sans date pour cause de non réaction!

Par **finette030**, le **17/10/2011** à **14:51**

Bonjour,

Je suis moi-même juriste mais dans le droit notarial, et j'avoue avoir du mal à savoir procéder pour mon cas personnel.

Je vous expose les faits:

Au mois de mars, j'ai signé un compromis de vente pour l'acquisition d'une maison, dans laquelle j'avais prévu de faire changer les portes, pour en mettre en PVC. J'ai donc demandé un devis à un entrepreneur que je connaissais, et en qui j'avais confiance, de me faire un devis pour l'inclure dans mon plan de financement. Le devis est daté au 07 mai 2011. Bien évidemment aucune date de délai de livraison n'est indiqué puisque je ne savais pas si l'acte authentique allait aboutir. C'était entendu avec l'entrepreneur que je lui retourne le devis signé, dès que j'avais signé l'acte authentique, que je le prévienne par téléphone, et qu'il procéderait à la commande des produits dès que possible en fonction des congés des fournisseurs. C'était convenu qu'il vienne les monter avant l'hiver, pas de date exacte, parceque je voulais isoler une arrière cuisine, et également convenu, que je ne lui verse rien. J'ai donc renvoyé le devis signé en date du 04 août 2011, je l'ai appelé, il devait donc passer commande et me tenir au courant. je laisse passer tout le mois d'août, et début septembre je le rapelle pour savoir si la commande a été effectuée. J'ai mis 3 semaines à le joindre.

Lorsque j'arrive enfin à l'avoir, il me dit que oui la commande a été passer fin aout, il devait appeler le fournisseur le lendemain (donc le lundi) et me rappeler en fin de semaine pour me fixer une date de pose si réception des portes, et qu'il pensait venir fin octobre 2011.

Il ne m'a jamais rappelé, j'ai tenté de le joindre la semaine dernière donc 3 semaines encore après. Là, il m'annonce que deux portes sont prêtes mais que pour une, il doit revenir vérifier une mesure. Il devait venir le mercredi. le ercredi, il m'apelle pour annuler, me dit qu'il me rapellera. cela fait une semaine en vain, et il ne répons jamais et ne me rapelle jamais suite aux messages laissés. Donc en gros, je ne sais pas ou j'en suis! ni ou je vais!

ya-t-il un moyen de dénoncer le devis? et si oui comment tourner ma lettre. Je peux lui rappeler les faits et le sommer de s'exécuter dans un délai raisonable, à défaut le devis serait caduque et j'irais voir ailleurs?

Par avance merci.